Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212202618-20251218-2025120103-DE

DÉPARTEMENT des CÔTES-D'ARMOR
COMMUNE DE QUINTENIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures trente, en mairie de Quintenic, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Convocation du 5 décembre 2025	
Nombre de membres en exercice : 11	Nombre de membres présents : 9

Présents : BOULARD Jérémy, Maire,
BOURDEL Marie-Madeleine, NIVET Louis, THEZE Christine, Adjoints,
PEDRIELLI Vincent, GOURMELEN Nathalie, HERPIN Valérie, FAVREL Claudine, MERDRIGNAC Yvan.
Absents excusés : SEBILLE Iwan, FRIN Lydie.
Secrétaire : BOURDEL Marie-Madeleine.

Délibération 2025 – 12 – 01 – 03

DECISION MODIFICATIVE N°1

En raison d'un dépassement de crédits sur le chapitre 204 « subventions d'équipement versées », il est nécessaire de régulariser la situation suivante :

Crédits à ouvrir		Crédits à réduire	
20415331 Biens mobiliers, matériel et études	+ 443,85 €	2031 Frais d'études	- 443,85 €

Le Conseil municipal :
- VALIDE cette décision modificative.

Fait et délibéré le 18 décembre 2025,
Pour copie conforme,
Le Maire, Jérémy BOULARD

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
compte-tenu de son affichage le 22 DEC. 2025
et de sa transmission en Préfecture le 22 DEC. 2025

Le Maire, Jérémy BOULARD